

**Sylvain ROBERT**  
Maire de Lens  
Président de la Communauté  
d'Agglomération de Lens-Liévin

**DIRECTION**  
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics  
Et aux Ressources Internes

Direction Commande Publique

Affaire suivie par Mme Déborah  
CARUSO  
Rédacteur Principal de 2<sup>ème</sup> classe  
**LG/DC**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20220708-DEC2022-259-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/07/2022

## NOMENCLATURE : 01 - 01

### **DECISION RELATIVE A L'ATTRIBUTION DE L'ACCORD-CADRE « MISSIONS DE REPERAGES AMIANTE ET PLOMB, DIAGNOSTICS IMMOBILIERS SUR LE PATRIMOINE DE LA VILLE DE LENS » - AS22026**

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin

Vu la délibération en date du 25 Mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-1726 du 30 Juin 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier les articles R2124-2 1°, R2161-2 à R2161-5,

Considérant qu'une procédure de mise en concurrence a été réalisée sous forme d'un appel d'offres pour l'accord-cadre relatif aux missions de repérages amiante et plomb, diagnostics immobiliers sur le patrimoine de la Ville de Lens et que cet accord-cadre a été publié au Journal Officiel de l'Union Européenne, au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics, sur la Plateforme de dématérialisation Achatpublic et sur le site internet de la Ville,

Vu les propositions financières reçues des prestataires : CONTROLE G (62510), AC ENVIRONNEMENT (42153), QUALICONSULT (59260), SOCOTEC (62450), AMIANTE DIAGNOSTIC (62210), ADX GROUPE (78140), EX'IM ARTOIS EXPERTISES IMMOBILIERES (62000), HONY DIAGNOSTICS (59860),

Vu le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres, en séance du 30 Juin 2022,

**Décision n° 2022 – 259**

## DECIDE

**ARTICLE 1** : D'autoriser la signature de l'accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux missions de repérages amiante et plomb, diagnostics immobiliers sur le patrimoine de la Ville de Lens avec le prestataire suivant :

**Lot unique : Missions de repérages amiante et plomb, diagnostics immobiliers sur le patrimoine de la Ville de Lens : Société EX'IM ARTOIS EXPERTISES IMMOBILIERES**, dont le siège social se situe : 127 avenue Fernand Lobbedez – 62000 ARRAS pour un montant annuel maximum s'élevant à 70 000€ H.T.

**ARTICLE 2** : Le contrat prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> Août 2022, ou de sa date de notification si celle-ci intervenait à postériori de la date du 1<sup>er</sup> Août 2022 et aura pour échéance le 31 Juillet 2023.

L'accord-cadre pourra éventuellement être reconductible 3 fois 1 an, et ce sans que le titulaire de l'accord-cadre ne puisse s'y opposer.

**ARTICLE 3** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2022 et le seront pour les suivants.

**ARTICLE 4** : Le Directeur Général Adjoint des Services en charge de la Vie de la Cité, l'accès aux Services Publics et Ressources Internes et Monsieur le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.



Fait en l'Hôtel de Ville, le - 8 JUL. 2022  
Pour Le Maire  
L'adjoint au Maire

Pierre MAZURE